



CONDUITE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN FORAGE DIRIGÉ SOUS L'AUTOROUTE 30

La Ville de Bécancour demande des soumissions pour des travaux qui consistent à faire l'installation d'une gaine par forage directionnel sous l'autoroute 30 et en tranchée ouverte par la suite, adjacent au boulevard Arthur-Sicard et au chemin Louis-Riel, incluant l'insertion d'une conduite d'alimentation de 350 millimètres de diamètre, le raccordement à la conduite 350 millimètres existante et autres travaux connexes.

Les plans, devis et formules de soumission peuvent être obtenus, à compter du **mardi 27 avril 2021**, auprès du système électronique d'appels d'offres (SEAO) en consultant le site web www.seao.ca et en y inscrivant le numéro 161-15840-00. Seules sont admises à soumissionner les personnes, sociétés et compagnies ayant obtenu le document d'appel d'offres directement du SEAO et qui ont un établissement au Canada.

Pour être valable, chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission correspondant à 10 % du montant total de la soumission, sous forme de chèque visé ou de cautionnement, fait au nom de la Ville de Bécancour.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées, adressées à la soussignée et identifiées « Conduite d'alimentation en eau potable en forage dirigé sous l'autoroute 30 », seront reçues à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1, **jusqu'à 11 h le 13 mai 2021**, pour être immédiatement ouvertes publiquement.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent une erreur ou une omission. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Pour toute information, vous devez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, par courriel, à l'adresse suivante : travaux.publics@ville.becancour.qc.ca.

La Ville de Bécancour ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Ville de Bécancour, le 24 avril 2021.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville